

Conseil d'arrondissement du mardi 12 mai 2026

Vœu présenté par Carine Petit, Elliot de Faramond, Valentin Guenanen et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement

Considérant que l'école publique a pour mission fondamentale de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et d'épanouissement selon un principe d'égalité quel que soit les milieux sociaux dont ils sont issus ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la perspective du Ministère de l'Education nationale montrant que la France est le pays qui compte le plus d'élèves par classe, que ce soit en primaire (22 par classes contre 19,3 en moyenne dans l'UE) ou au collège (26 élèves en moyenne contre 21 dans l'UE), parmi les pays membres de l'Union européenne ;

Considérant que pour la 4^e année consécutive le Rectorat de Paris prévoit une suppression importante du nombre de postes d'enseignant-e-s au sein de l'Académie parisienne ;

Considérant que le Rectorat prévoit la fermeture de 160 classes pour la prochaine rentrée scolaire pour l'ensemble de l'Académie parisienne ;

Considérant que pour l'année scolaire 2025/2026 ce sont 110 postes d'enseignant-e-s qui ont été supprimés dans l'Académie parisienne, suppressions de postes qui ont directement suivies la suppression de 132 postes pour l'année scolaire 2024/2025 et 162 postes encore l'année précédente ;

Considérant que dans le 14^e arrondissement 7 écoles ont été concernées par des suppressions de postes pour l'année scolaire 2025/2026, suppressions qui ont suivies les 18 fermetures de classes qui ont eu lieu lors des deux années scolaires précédentes ;

Considérant que dans le 14^e arrondissement la Rectorat prévoit à nouveau la suppression de 9 postes pour l'année scolaire qui arrive du fait de la volonté de fermeture de classes au sein des écoles suivantes : EE Asseline, EE Agnès Varda – 46 rue Boulard, EP Sévero, EM Hippolyte Maindron, EP 69 Ouest, EE Jean Zay, EE 12 Alésia, EE Prisse d'Avennes et EE 87 Arago.

Considérant que le Gouvernement continue cette année encore à mener une politique éducative du chiffre, se basant uniquement sur une logique purement comptable, sans prendre en compte les spécificités des établissements scolaires et des territoires ainsi que des besoins exprimés par les équipes éducatives et les parents d'élèves;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, incontestable certes, mais qui encore une fois a largement ralenti pour cette année scolaire, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que ces suppressions de postes ne permettent en aucun cas de renforcer la brigade de remplacement, argument régulièrement utilisé par le Rectorat pour justifier des fermetures de classes ;

Considérant que le manque de postes alloués à la brigade de remplacement a un impact important sur les apprentissages et la réussite éducative et ce pour l'ensemble des communautés scolaires qui subissent le manque d'enseignant·e·s remplaçant·e·s ;

Considérant que ces situations de manque d'enseignant·e·s remplaçant·e·s peuvent durer des semaines voire plusieurs mois comme nous avons pu le constater cette année à l'EM 34 rue Sarrette, à l'EE Alain Fournier ou à l'EM Maindron.

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une répartition difficile des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ainsi que des conditions de travail des professionnel·e·s qui les accompagnent dans l'apprentissage ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France, alors que ces fermetures de classes dans les écoles publiques sont faites sans effort équivalent demandé à l'enseignement privé sous contrat contribuant à une asymétrie structurelle au bénéfice de l'enseignement privé ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Carine Petit, Elliot de Faramond Valentin Guenanen et les élu·e·s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative des enfants du 14ème arrondissement et émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :

- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2026-2027 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes et de divisions dans les écoles et les collèges publics, renforcer de manière considérable la brigade de remplacement des enseignant·e·s et garantir à tou·te·s les élèves les meilleures conditions de réussite ;**
- **Que le seuil de fermeture des classes à Paris soit revu à la baisse afin de correspondre aux normes européennes, à savoir : 19 élèves par classe en primaire (hors REP) et 21 élèves par classe au collège ;**
- **Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteuses et porteurs de handicap et que soit ouvert un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre à leurs besoins et garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles ;**
- **Que l'État garantisse une répartition équilibrée de l'effort entre enseignement public et privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants ;**
- **Que le régime de décharge des directions actuel soit maintenu et garanti.**